

Les portiers sur la brèche

■ De la lenteur dans l'attribution des cartes d'identification

NAMUR ▽ A la fin du mois d'août, les sociétés de gardiennage autorisées et les services internes de gardiennage agréés devaient pour la plupart être munies des cartes d'identification. Ces cartes délivrées par le ministère de l'Intérieur représentent un gage de sécurité dans la lutte contre les abus du passé. Cette carte, aussi sécurisée qu'un billet de banque, doit être portée par un agent de sécurité en service. Le hic est que certaines sociétés de sécurité n'ont pas encore reçu cette fameuse carte. "J'ai introduit la demande à la mi-août, avec une quinzaine de jours de retard, c'est vrai, mais fin novembre, je n'ai toujours rien reçu. Une personne est affectée à ce service pour toute la Belgique", explique Philip Timmermans, responsable de la société Full Security, qui travaille avec une trentaine de portiers. Les responsables doivent faire la demande pour leurs hommes. "Chaque carte me coûte 12,50 €. Je dois en demander une pour chaque agent. Pour l'obtention d'une carte, il faut transmettre également un certificat de bonne vie et mœurs, tous les diplômes et un certificat médical d'aptitude", poursuit M. Timmermans. "À chaque fois qu'un agent est contrôlé, il est soumis à procès-verbal, parce qu'il n'a pas encore sa carte."

Pour contrer un autre phénomène récurrent dans le milieu, les directives du ministère de l'Intérieur interdisent aux portiers d'accepter le moindre pourboire. Il n'était pas rare de voir certains clients se faire racketter par les portiers d'une boîte



Les portiers de discothèque ne comprennent pas qu'on leur demande d'être de plus en plus formés alors qu'ils peuvent en faire de moins en moins. (ASAP)

de nuit. Philip Timmermans en est bien conscient: "Il y avait des abus, c'est indéniable. Le problème c'est que certains portiers qui refusent les pourboires s'exposent à des petits problèmes. Quelqu'un qui est content de sa soirée dans une discothèque, dans les casinos, va souvent donner un pourboire et nous sommes obligés de les refuser. Ça peut créer des tensions.

Le pourboire, c'est la rançon de la gloire. Pourquoi sommes-nous les seuls à devoir refuser?"

Un troisième problème dérange certains agents de sécurité: "Nous sommes obligés d'appeler les forces de l'ordre pour tous recours à la force. On ne peut quand même pas laisser dégénérer une bagarre. Nous avons la plupart du temps recours à la psychologie. Une bagarre c'est comme une allumette, il faut être là quand ça sent le soufre. Mais dans certains cas, on n'a pas le choix."

Enfin, les agents de sécurité ne

peuvent avoir recours qu'à la fouille (palpation de sécurité) que s'ils sont convaincus que la personne est armée: "En plus, si elle est armée, on n'a pas le droit de lui confisquer son arme. Il peut le laisser avec une caution. Et nous devons lui remettre en fin de soirée. Nous sommes de plus en plus formés et on peut en faire de moins en moins. Si le cadre légal de nos fonctions ne nous permet pas plus de champs d'action que tout autre citoyen, pourquoi est-on obligés de suivre autant de formations?"